**Année 2021-2022**





**COLLEGE ANDRE CHENE**

« Les Jacobins »

36 rue du 11 novembre

45402 FLEURY-LES-AUBRAIS

Tél 02 38 65 90 00 Fax : 02 38 65 90 10

Association Sportive

**DOCUMENTS A FOURNIR POUR L’ADHESION**

- Autorisation parentale signée

**- 20 €** (en espèce ou chèque à l’ordre de *l’association sportive du collège André Chêne*)

(15€ pour le 2ème enfant)

- Le règlement de l’AS signée.

- L’autorisation de droit à l’image

***Règlement intérieur***

***Art. 1 :***

L'AS est ouverte à tous les élèves du collège désirant pratiquer une activité physique régulière.

Cette participation se fait de façon volontaire et nécessite la prise d'une licence auprès du collège.

***Art. 2 :***

La cotisation s'élève à 20€ (payable en deux fois si difficultés). Une inscription complète comprend l'autorisation parentale, le règlement intérieur signé, l’autorisation de droit à l’image et la cotisation.

L'enseignant se réserve le droit de suspendre la participation d'un élève si celui-ci n'a pas rendu la totalité des documents.

***Art. 3 :***

Tout élève inscrit à l'AS peut participer à autant d'entraînements et d'activités qu'il souhaite dans la limite de la compatibilité de son emploi du temps.

***Art. 4 :***

La présence à chaque entraînement hebdomadaire n'est pas obligatoire mais vivement conseillée afin qu'il puisse y avoir un travail régulier individuellement et collectivement.

Un appel est fait au début de chaque séance et les absences sont signalées

***Art. 5 :***

Il est demandé à tout élève d'avoir une attitude respectueuse envers tous les adultes et élèves qu'il rencontre dans le cadre des entraînements, compétitions ou sorties effectués avec l'AS.

Chacun s'engage également à respecter le matériel et les salles mis à disposition par le collège et la mairie de Fleury-les-Aubrais ou les structures qui nous accueillent.

***Art. 6 :***

Dans le cas d'une détérioration de matériel ou de salle par un élève, le collège sollicitera la famille financièrement pour remplacer ou réparer ce qui a été abîmé.

***Art. 7 :***

Tout élève qui ne respecte pas l'article 5 s'expose à des sanctions.

Celles-ci peuvent être appliquées dans les cas suivants :

- manque de respect envers l'enseignant et/ou les élèves.

- agression verbale et/ou physique envers l'enseignant et/ou les élèves.

- attitude perturbatrice lors d'une compétition, entraînements ou lors des déplacements.

- contestations répétées des décisions prises par les arbitres, les juges, …

- tout autre situation amenant un conflit ou empêchant le bon déroulement d'une séance.

Les sanctions appliquées seront variables en fonction de la gravité et de la répétition des faits :

- suspension de la participation aux entraînements pour une durée fixée.

- interdiction de participer à une compétition ou sortie.

- exclusion de l'AS temporaire ou définitive sans remboursement.

***Art. 8 :***

Lors des sorties ou compétitions, les enseignants et les élèves utilisent le TRAM, les bus TAO ou des transporteurs privés. Les frais liés à ces déplacements sont intégralement pris en charge par l’association sportive du collège.

Une convocation leur sera donnée concernant le lieu et les horaires des compétitions.

***Art. 9 :***

L'AS peut proposer une ou plusieurs sorties dans l'année, hors compétition, notamment en fin d'année scolaire.

Le collège pourra alors demander une participation financière aux familles.

**En signant, j'accepte ce règlement intérieur et m'engage à le respecter.**

**Signature parent(s) : Signature élève :**

**AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné (e ) : …………………………………………………………...

Père, mère, tuteur, représentant légal ( 1 )

Adresse : ……………………………………………………………………

………………………………………………………………………………

Tél. du domicile : ……………….……. du travail :……………………….

Mail :………………………………………………………………………..

Personne à contacter en cas d’urgence : ……………………………………

Tél. : …………………………….

* Autorise ( 2 ) : …………………………………… classe : …

né le …./…./…… à participer à l’association sportive du collège A. CHENE pour les activités suivantes : …..……………………………………………….

* Autorise le professeur responsable ou l’accompagnateur, à faire pratiquer en cas d’urgence une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité ( 3 ) **OUI NON**
* « J’ai pris connaissance des garanties proposées par l’assureur de l’association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l’AS »

Fait à :……………………… le …./…./……..

 Signature

(1) rayer la mention inutile / (2) nom et prénom du licencié / (3) entourer

J’autorise les enseignants du collège **à transporter mon enfant** avec leur **véhicule personnel** pour se rendre aux compétitions :

 🞏 OUI 🞏 NON

**AUTORISATION PARENTALE D’ENREGISTREMENT**

**ET D’UTILISATION**

**DE L’IMAGE / DE LA VOIX D’UN MINEUR**

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués aux élèves et à leurs responsables légaux.

**Désignation du projet audiovisuel**

*Activités dans le cadre de l’Association Sportive affiliée à l’UNSS.………………………*

*Nom et adresse de l’établissement : Collège André Chêne, 36 rue du 11 novembre 45400 Fleury Les Aubrais*

*Nom et prénom de l’élève : ………………………………………………………………………………………………………...*

**Modes d’exploitation envisagés**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Support** | **Durée** | **Étendue de la diffusion** |
| [x]  En ligne |  | [ ]  *Site UNSS/Réseaux sociaux de l’UNSS (facebook, twitter, instagram…)**Précisez le(s) site(s) : unss.org / unss45.org* |
| [x]  Projection collective |   | [ ]  *Autres usages institutionnels à vocation éducative, de formation ou de recherche**[ ]  Usages de communication externe de l’institution* |
| [x]  Autre (précisez)  |   | *Lettre d’information de l’UNSS**Communication de l’association sportive……………* |

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l’image, le MENJ s’engage à ce que la publication et la diffusion de l’image et de la voix du mineur ainsi que des commentaires l’accompagnant **ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, le sujet ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(ent) d’un libre accès aux photos et aux enregistrements concernant la personne mineure et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci\*.**

La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

Je soussigné(e) : ………………….………………………………………………………………………………………………...

Domicilié(e) : ………………………………………………………………………………………………………………………

autorise les organisateurs du projet à enregistrer, reproduire et représenter l’image et/ou la voix de mon enfant, en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessus.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

* pour une durée de 10 ans à compter de la signature de la présente ;
* de l’image de mon enfant en tant que telle et/ou intégrée dans une œuvre papier, numérique ou audiovisuelle.

Je/nous soussigné (e)(s) : ………………………………………………………………………………………………………

Représentant(s) légal/légaux de la personne désignée en tête de la présente, confirme/confirmons mon/notre consentement.

Fait à *:* ………………………………………….. Le *:* ……………………………………………….

Signature(s) manuscrite(s) du/des intéressé(e)(s) :

*(Précédée(s) de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »)*

*\* Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d’un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un mail au délégué à la protection des données de votre académie La liste des délégués est à disposition sur la page :*

[*https://eduscol.education.fr/cid133975/delegues-a-la-protection-des-donnees.html*](https://eduscol.education.fr/cid133975/delegues-a-la-protection-des-donnees.html)

*Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d’un titre d’identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil pour contester la diffusion de votre image.*